

**Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire  
à Saint-Cyrille-de-Lessard**

**La commission invite les citoyens à s'exprimer dès le 26 avril prochain**

Québec, le 6 avril 2005. - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) composée de monsieur François Lafond, président et de monsieur John Haemmerli, commissaire tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny* à compter du **26 avril 2005, à 19 heures, au Centre des loisirs de Saint-Cyrille-de-Lessard situé au 295, rue Principale.**

Cette partie sera consacrée à l'audition des mémoires et des opinions verbales des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis et de faire leurs suggestions à la commission.

**COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?**

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, les opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles de l'améliorer. Ceux et celles qui ne désirent pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible dans les centres de consultation ainsi que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Comment participer ».

**COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?**

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement lors de l'audience est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Suzanne Bouchard, dans la mesure du possible deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, en composant le (418) 643-7447, poste 421 ou, sans frais, le 1 800 463-4732, poste 421.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 22 avril 2005 à 14 heures**, au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'attention de **madame Suzanne Bouchard**.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront le faire parvenir à l'adresse [les-st-cyrille@bape.gouv.qc.ca](mailto:les-st-cyrille@bape.gouv.qc.ca) et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Consulter la documentation » identifiée au projet dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

#### **OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Consulter la documentation » identifiée au projet ainsi qu'au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal et aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Saint-Cyrille-de-Lessard, 282, rue Principale ;
- Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, 282, rue Principale ;
- Bibliothèque Marie-Bonenfant, 7b, Place de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli ;
- Municipalité de L'Islet, 156, 5<sup>e</sup> avenue.

#### **LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !**

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, au plus tard le 28 juillet 2005. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec madame Marielle Jean au (418) 643-7447, poste 535 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [les-st-cyrille@bape.gouv.qc.ca](mailto:les-st-cyrille@bape.gouv.qc.ca).